

Saint-Constant, le 20 septembre 2005

Montérégie

6211-06-075

Secrétaire du BAPE,
A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission
Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15
Et l'échangeur Jean-Leman
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec GIR 6A6

A qui de droit,

Je réside à St-Constant et je m'intéresse au projet de prolongement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman.

Je m'intéresse à ce projet de l'autoroute 30, car le tracé sud dans les terres agricoles de St-Constant affectera ma qualité de vie, autant au niveau du bruit que de la pollution en plus de gaspiller plus de 500 hectares d'excellentes terres agricoles (classées 2).

Des milliers de citoyens résidants à proximité de ce tracé sud subiront les mêmes impacts sur leur qualité de vie et verront leur environnement détruit à tout jamais.

En ce qui me concerne, ce projet de tracé sud dans son ensemble est inacceptable dans notre milieu de vie.

Cette option proposée est celle qui aura le plus d'impacts négatifs sur notre milieu et ne doit pas être autorisée car il y a une alternative, soit la route 132 (tracé nord) elle a déjà été l'objet d'études et répond aux attentes des citoyens qui verront leur problème de congestion réglé et également à l'objectif du gouvernement d'avoir une voie de contournement de l'île de Montréal.

De plus, son coût est moindre et toutes les études, plans et devis et expropriations terminés et payés. A-t-on les moyens, au Québec, de payer en double pour une promesse politique partisane irresponsable?

Merci de votre attention.

RENÉ SORÉL

✓